



Winterthour, le 20 mars 2013

Accord Suisse - Allemagne sur le trafic aérien: Aucun accord sans répartition équitable des nuisances aériennes

Chers membres du Conseil national,

En vue des discussions de la CTT du Conseil national au sujet de l'Accord entre la Suisse et l'Allemagne relatif au trafic aérien, nous vous demandons de prendre en considération les requêtes de Region Ost, qui représente un demi-million d'habitants, dans le cadre du processus de décision.

Region Ost est consciente des enjeux que représente l'aéroport de Zurich pour la Suisse. La ratification de cet Accord helvético-allemand doit permettre de résoudre le conflit avec l'Allemagne qui dure depuis des années afin d'instaurer la sécurité juridique. Or, les conditions générales d'application de cet Accord helvético-allemand doivent aussi être définies.

Le processus de ratification étant suspendu en Allemagne, rien n'oblige la Suisse à ratifier l'Accord rapidement. Aussi, nous souhaitons que le Conseil fédéral rédige, avant le débat au Conseil national, un rapport complémentaire affirmant que les nuisances aériennes seront équitablement réparties aux quatre points cardinaux et qu'une solution qui n'aboutira pas à l'extension inutile des pistes devra être trouvée. La rédaction de ce rapport complémentaire ne signifie pas l'achèvement du PSIA.

L'Est n'est pas prêt à supporter la charge principale de ce traité intergouvernemental. Il supporte d'ores et déjà une partie considérable des nuisances aériennes en vertu de l'ordonnance DVO. Nous souhaitons donc reformuler nos requêtes dans le supplément.

Nous vous remercions de la bienveillance avec laquelle vous prendrez nos requêtes en considérations et vous demandons de ne pas ratifier le traité intergouvernemental avant que la question de la répartition des nuisances aériennes en Suisse n'ait été résolue en principe.

Nous vous prions d'agréer, chers membres du Conseil national, l'expression de nos respectueuses et sincères salutations

Barbara Günthard-Maier

présidente de Region Ost, conseillère municipale de Winterthour

Les requêtes de la Region Ost

1. Une répartition équitable des nuisances aériennes grâce à un concept permettant d'équilibrer les nuisances sur les quatre points cardinaux (répartition du décollage et de l'atterrissage sur la journée et la semaine en direction du sud, du nord, de l'ouest et de l'est).

- L'ensemble des régions situées aux alentours de l'aéroport doivent supporter une partie des nuisances aériennes supplémentaires pour que le niveau d'acceptation de l'aéroport et le niveau de vie restent le plus élevé possible dans les régions concernées.

2. Pas d'extension des pistes

- Le développement réel du flux aérien se situe bien en dessous des prévisions. L'aménagement des pistes pour des raisons de capacité n'est donc pas nécessaire.
- La sécurité est également assurée sans aménagement des pistes.
- L'Accord helvético-allemand n'exige aucun aménagement des pistes.

3. Les cantons et les communes concernés seront à l'avenir aussi consultés sur les questions liées au trafic aérien.

- Les décisions concernant le trafic aérien doivent pouvoir être prises par ceux qui doivent en supporter les nuisances.
- Il est inacceptable que la Confédération prenne désormais seule les décisions relatives à l'aéroport de Zurich.